



REP Bâtiment

La reprise des déchets en crise

Depuis cet été, les entreprises du bâtiment font face à une dégradation croissante des services de reprise des déchets alors même que les contributions financières continuent d'être prélevées. Une situation qui pénalise directement les artisans et entrepreneurs. La FFB est pleinement mobilisée sur le sujet.

Des services de reprise des déchets triés en nette régression

Entre juin et août, les services de collecte des déchets dans le cadre de la REP ont fondu comme neige au soleil. Principalement ceux portés par Valobat mais le sujet amiante a aussi fortement ralenti la reprise des menuiseries dans l'ensemble des canaux de collecte. Le point sur les services en cours, réduits et suspendus.

Reprise en point de collecte

Inertes : continuité de la reprise avec une prise en charge maintenue à 100% sur les sites Ecominéro et un reste à charge de 20% des coûts de traitement appliqués à partir du 1er octobre sur les points de reprise Valobat.

Bois, plastiques : maintien de la reprise sans frais.

Menuiseries vitrées : en raison de la présence potentielle d'amiante, les modalités d'acceptation ont été fortement renforcées. On assiste à un fort ralentissement, voire à un arrêt total de la reprise, chez de nombreux distributeurs et dans les déchèteries.

[En savoir plus sur la gestion des déchets de menuiseries amiantées.](#)

Plâtre : arrêt de la reprise en déchèterie publique sur les points Valobat et maintien du service chez les distributeurs et déchèteries professionnelles.

Laines minérales : suspension au 15 septembre de la collecte par Valobat des laines minérales en points de reprise sur 17 départements liée aux difficultés opérationnelles rencontrées (absence solution de compactage et non-respect des consignes) : 04, 15, 18, 19, 28, 41, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 73, 84, 87, 88, 95. Maintien de la reprise dans les autres départements.

Reprise sur chantier

Chantiers de démolition et de rénovation

Arrêt de la reprise de l'ensemble des déchets pour tout nouveau chantier par Valobat. Les chantiers validés continuent d'être soutenus.

Chantiers neufs

- Aucune prise en charge des frais de transport et de contenants.
- Prise en charge de seulement 30% du coût de traitement des déchets de **bois** déclarés pour toute nouvelle demande d'enlèvement chez Valobat, sauf si l'entreprise justifie d'une prise en charge séparée des palettes sur le chantier.
- Nouvelles consignes d'acceptation « amiante » pour les **menuiseries vitrées** qui freinent fortement la reprise. [En savoir plus.](#)
- Maintien de la reprise du **plâtre** mais avec un net ralentissement pour cause de saturation des exutoires dans les points Valobat.
- Suspension par Valobat de la reprise sur chantier des **laines minérales** dans les 17 départements listés auparavant, maintien de la reprise dans les autres départements.
- Arrêt du flux **CSR*** (PU, PSE), reprise uniquement des **membranes bitumineuses**.
- Maintien de la reprise des **inertes** avec un reste à charge de 20% des coûts de traitement pour Valobat.

Maintien de la reprise du **plastique** et de la **moquette**.

* CSR : combustible solide de récupération (destiné à la valorisation énergétique).

Reprise en entrepôt

Valobat et Ecominéro assurent le service pour les contrats déjà signés, mais n'acceptent plus aucune nouvelle demande de contrat. Ecomaison poursuit le service dans les conditions prévues.

La réaction de la profession

Face à ces annonces en cascade, la FFB, qui reste sidérée, a interpellé la ministre de l'Écologie, Agnès Pannier-Runacher, et a alerté publiquement via des communiqués et des posts sur les réseaux sociaux.

Une refonte annoncée, mais des incertitudes

Le 21 juillet, la ministre a présenté les grandes lignes de la refondation de la REP Bâtiment (PMCB). Deux échéances principales sont attendues :

- La publication à l'automne d'un arrêté définissant le moratoire, actuellement en consultation jusqu'au 23 septembre. Ce moratoire suspendrait plusieurs mesures applicables au 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

L'entrée en vigueur au premier semestre 2026 de la nouvelle version de la REP (même si 2027 semble plus réaliste).

Le système actuel, largement grippé entre hausse des coûts, incertitudes logistiques et dégradation des services, ne peut pas perdurer en l'état. La capacité de la filière REP à se réorganiser rapidement sera déterminante pour éviter l'explosion du système.

La concertation dans le cadre de la « Refondation de la REP PMCB » se poursuit actuellement pour définir les contours de sa nouvelle version. La ligne suivie par la FFB qui participe activement aux discussions est la suivante : soutenabilité économique, simplicité, et efficacité du système.